

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 17 septembre 2020 portant renouvellement de contrat conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ2021617A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2013 conférant un grade et un emploi de sous-officier ;

Vu l'arrêté du 19 novembre 2015 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Alan, Serge, Guy Picol est autorisé à souscrire un nouveau contrat d'engagement pour une durée de deux ans, au grade de gendarme, échelle de solde spécifique des gendarmes, 3^e échelon, en qualité de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour occuper un emploi de choriste (basse) au sein de l'orchestre de la garde républicaine, à compter du 1^{er} décembre 2020.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des sous-officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL